

Indication des radios panoramiques dentaires : l'ASN rappelle les règles

docuDent.fr

Le 11.06.2021 par [Stéphanie Tamburini](#)



L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a pour mission de contrôler la sûreté nucléaire, la radioprotection et l'information des citoyens sur les risques liés à l'activité nucléaire.

Dans ce cadre, elle a rappelé, dans un communiqué du 26 avril 2021, quelles sont les principales indications des radiographies panoramiques, en collaboration avec la Commission radioprotection dentaire.

SOMMAIRE

Pourquoi un rappel de recommandations sur un acte aussi courant ?

Le principe de justification

Des indications de radiographies panoramiques précises

Des indications non justifiées

L'importance de la qualité de l'imagerie

Pourquoi un rappel de recommandations sur un acte aussi courant ?

L'ASN rappelle en préambule de son [communiqué](#) que l'exposition aux rayonnements ionisants à des fins médicales est en augmentation en France, au point de constituer la **première source des expositions artificielles de la population**.

Certains examens radiographiques sont devenus à ce point courants qu'ils sont parfois réalisés de façon systématique, alors qu'ils ne sont pas toujours justifiés ou ne présentent pas toujours un bénéfice réel pour les patients.

Dans le cadre du plan d'action pour la maîtrise des doses délivrées aux patients en imagerie médicale, lancé en juillet 2018, l'ASN et la Commission radioprotection dentaire ont donc souhaité rappeler aux chirurgiens-dentistes l'importance d'une justification individuelle de la prescription de radiographie panoramique, et de la nécessité d'une indication précise.

Le principe de justification

Les avantages des radiographies panoramiques dentaires sont connus et indéniables. Pour autant, l'utilisation des rayonnements ionisants n'est pas anodine et justifie une radioprotection.

A ce titre, le principe de justification individuelle du recours à cette modalité d'imagerie apparaît particulièrement important : il s'agit de la "confirmation argumentée de l'indication clinique et du choix de la technique d'imagerie, en s'appuyant sur le guide ou les documents mentionnés à l'article R. 1333-47 du Code de la santé publique".

Au nom de ce principe, tout examen de radiodiagnostic doit obligatoirement se fonder sur l'analyse de l'anamnèse, de l'examen clinique du patient ou des nécessités du traitement en cours.

Une radiographie qui ne reposerait sur aucune indication clinique ne pourrait donc être considérée comme justifiée et conduirait à une exposition inutile aux rayonnements ionisants.

L'ASN insiste sur l'importance de **limiter la dose cumulée chez des sujets jeunes** qui, au cours de leur vie, vont être exposés à de nombreux examens.

Des indications de radiographies panoramiques précises

Les principales indications des radiographies panoramiques

- Nombre important de lésions carieuses.
- Dents délabrées.
- Dents ayant fait l'objet d'anciennes reconstitutions.
- Suspicion de pathologies périapicales.
- Maladie parodontale établie.
- Probabilité de la nécessité d'extractions multiples.
- Lésion osseuse ou dent n'ayant pas fait son éruption et ne pouvant être explorée de façon satisfaisante par une radiographie intrabuccale.
- Examen des dents de sagesse avant intervention chirurgicale (mais pas en examen de routine si les dents n'ont pas encore fait leur éruption).
- Évaluation orthodontique nécessitant de connaître l'état de la denture et la présence/absence de dents (non comme examen de routine, mais en sélectionnant les patients).
- En cas de suspicion de fracture mandibulaire (en revanche, si la fracture est avérée, il est plus approprié d'adresser le patient à des spécialistes pour prise en charge).
- Avant la phase chirurgicale et après la phase prothétique, selon le nombre et la localisation des implants à poser.

Des indications non justifiées

Situations dans lesquelles le cliché panoramique dentaire ne peut être regardé comme justifié, en toute hypothèse

- En l'absence de signes et de symptômes cliniques spécifiques.
- A des intervalles de temps réguliers ou de façon systématique.
- Dans le seul but de prouver aux organismes de protection sociale la réalisation effective d'un acte.

L'importance de la qualité de l'imagerie

Le diagnostic et la prise en charge sont en corrélation étroite avec la qualité de l'imagerie. Cette qualité passe nécessairement par :

- **Une bonne connaissance** par les personnes qui effectuent les radiographies panoramiques **du protocole** à suivre et des possibilités d'optimisation offertes par la machine.
- **La qualité de l'appareil utilisé**, garantie par des vérifications régulières grâce à des contrôles de qualité internes effectués par un chirurgien-dentiste ou un assistant dentaire (sous la responsabilité d'un chirurgien-dentiste), complétés par les audits et contrôles externes réalisés par un organisme agréé.



L'auteur

Stéphanie Tamburini

Titulaire d'un Master 2 en Droit de la santé, Stéphanie Tamburini est spécialiste du droit médical et de la responsabilité professionnelle à la MACSF depuis 26 ans. Après plusieurs années de gestion de sinistres en responsabilité civile professionnelle, notamment les dossiers à hauts enjeux, elle se consacre depuis plus de 10 ans à l'information des professionnels de santé sur leur cadre médico-légal d'exercice, leurs compétences et le monde de la santé.